



WE SUPPORT
www.unglobalcompact.org



10 rue Jean Rostand – Z.I.
BP 315
69745 GENAS Cedex
www.sintex-np.com

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

- 2014 -



SINTEX NP supporte le GLOBAL COMPACT
Communication sur le Progrès 2014



La Politique de SINTEX NP supporte les principes du GLOBAL COMPACT

Par Gilles NIEF, Président Directeur Général

Depuis 2004, la société NIEF PLASTIC rebaptisée SINTEX NP en début d'année 2014, s'est engagée à respecter les principes du Global Compact relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Pour cela une véritable politique de management menée par la Direction et une Commission Environnement & Santé-Sécurité interne composée de membres du personnel, a été mise en place. Nos systèmes de management nous permettent de réaliser nos objectifs dans une logique d'amélioration continue.

De ce fait, rejoindre le GLOBAL COMPACT et adhérer à ces principes fondamentaux furent logique. Ceci nous permet d'affirmer notre caractère d'entreprise citoyenne alliant enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Nous participons ainsi aux nécessaires efforts tendant vers le développement durable de la société et nous souhaitons continuer dans cette voie.



Table des matières

I	Les 10 principes du GC pour une entreprise et notre engagement	
	1 – Les 10 principes du GC	4
	2 – Notre engagement	5
	3 – La Commission Environnement & Santé-Sécurité	5
II	Droits de l’homme	
	1 – Politique générale	6
	2 – Mise en œuvre	6
	3 – Résultats 2014	6
III	Conditions de travail	
	1 – Politique générale	6
	2 – Certification OHSAS 18001	6
	3 – Résultats 2014	7
IV	Protection de l’Environnement	
	1 – Notre démarche et la certification ISO 14001	8
	2 – Résultats 2014	8
V	Lutte contre la corruption	
	1 – Politique générale	9
	2 – Mise en œuvre	9
	3 – Résultats 2014	9



I Les 10 principes du GC pour une entreprise et notre engagement

1 – Les 10 principes du GC

Droits de l'homme

- 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;*
- 2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.*

Condition de travail

- 3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective ;*
- 4. Eliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- 5. Abolir le travail des enfants ;*
- 6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.*

Environnement

- 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
- 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;*
- 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

Lutte contre la corruption

- 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*



2 – Notre engagement

D'une manière générale SINTEX NP a pris en considération les 10 principes du GLOBAL COMPACT et ce, bien avant son adhésion à cette organisation. Les 4 thèmes et leurs principes inhérents sont développés dans la Communication sur le Progrès ci-dessous.

3 – La Commission Environnement & Santé-Sécurité

La Direction Générale de SINTEX NP veille au respect des principes du GC avec son équipe encadrante et l'ensemble du personnel. De plus, des membres du personnel se sont regroupés pour former une Commission Environnement & Santé-Sécurité qui s'implique plus particulièrement dans le respect de la protection de l'environnement et dans celui des conditions de travail de tout collaborateur ; ceci se faisant en collaboration avec le service des Ressources Humaines. Et c'est à cette Commission que sont confiées les actions à mener pour améliorer les performances du Groupe dans ces domaines.

La Commission est composée de 6 personnes :

- Mr Eric BAZIN, Directeur Qualité Groupe et Responsable des Systèmes de Management Qualité-Sécurité-Environnement Groupe ;
 - Mr Joël PARIS, Responsable Maintenance, Hygiène, Sécurité et Environnement Groupe ;
 - Mme Dominique RENAULT, Infirmière sur le site de Genas ;
 - Melle Françoise AMESSAN, Animatrice Qualité-Sécurité-Environnement ;
 - Melle Morgane LOUAT, Technicienne Environnement & Santé-Sécurité Groupe ;
- et
- Mr Laurent JACQUIOT, Ingénieur Environnement & Santé-Sécurité Groupe, contact GLOBAL COMPACT :

10 rue Jean Rostand – Z.I.

69745 GENAS Cedex

Tél. : (33) 04-72-47-27-64

Fax : (33) 04-72-47-28-42

ljacquirot@sintex-np.com

www.sintex-np.com, cliquer sur l'icône Global Compact



SINTEX NP supporte le GLOBAL COMPACT
Communication sur le Progrès 2014

II Droits de l'homme (Principe 2)

1 – Politique générale

Le Groupe SINTEX NP s'assure que les droits de l'homme sont respectés par ses collaborateurs dans ses usines françaises comme dans ses unités à l'étranger. Cet engagement est intrinsèque à nos mentalités.

2 – Mise en œuvre

A plusieurs reprises, nous avons confirmé notre respect de ces préceptes à nos donneurs d'ordres qui exigent de leurs fournisseurs un tel engagement.

3 – Résultats 2014

Nous n'avons à déplorer aucun manquement aux principes des droits durant l'exercice 2014 (ni d'ailleurs les années antérieures).

III Conditions de travail (Principe 3 à 6)

1 – Politique générale

Le Groupe SINTEX NP s'assure que les droits des salariés travaillant dans ses entreprises en France comme à l'étranger, sont respectés selon les principes 3 à 6. Ils peuvent exercer leur liberté d'association et de négociation collective. Le travail forcé et obligatoire, le travail des enfants ainsi que les discriminations de race, de sexe, de religion ou d'âge, sont bannis des conditions d'embauche et de travail dans notre Groupe.

2 – Certification OHSAS 18001

Pour SINTEX NP à Genas (France, Rhône), depuis 2005, un Système de Management de Santé-Sécurité au Travail est en place et certifié selon le référentiel OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series). Ce système est basé sur deux piliers qui sous-tendent notre démarche :

- le respect de la législation, de la réglementation et des autres exigences applicables à l'entreprise ;
- l'évaluation des risques permettant de qualifier et de quantifier les dangers et risques inhérents à chacune de nos activités, avec pour objectif de les prévenir et de les réduire



In fine, le but de cette démarche est de diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles.

L'esprit de cette démarche OHSAS 18001 est transversalisé dans tout le Groupe NIEF PLASTIC, et les principes 3 à 6 sont ainsi respectés dans nos filiales implantées aussi bien en France qu'à l'étranger.

3 – Résultats 2014

Par rapport aux objectifs fixés pour 2014, les plus significatifs sont explicités ci-dessous.

- Prise en compte du facteur de pénibilité « bruit »

L'opérateur de broyage de matière est exposé au bruit lors du fonctionnement du broyeur.

- ➔ Installation d'un nouveau broyeur et panification de l'insonorisation du local de broyage.

- Prévenir les risques de chute de hauteur

Les préparateurs matière alimentent certaines presses à injecter en matière plastiques en remplissant des trémies situées en hauteur à quelques mètres du sol.

- ➔ Mise en place de plates-formes sécurisées sur 5 presses pour accéder aux trémies.

- Prévenir les risques de brûlure des mains

Sur certaines productions, les opérateurs manipulent des pièces chaudes et doivent garder le sens du toucher pour les travailler. Les gants anti-chaleur sont généralement trop épais pour concilier les deux.

- ➔ Recherche, essai et mise à disposition de gants spéciaux contre les risques de brûlures suffisamment fins pour conserver une dextérité.

- Prévenir les risques chimiques

A la réception matières et inserts, la contrôleuse peut être amené à utiliser des produits chimiques. Elle doit en connaître les risques inhérents (dangers/risques, EPI...).

- ➔ Formation aux documents internes (Fiches Utilisateur Produits) relatifs à ces produits et rédigés d'après leurs FDS.



IV Protection de l'Environnement (Principes 7 à 9)

1 – Notre démarche et la certification ISO14001

Assumant ses responsabilités d'entreprise citoyenne, la société SINTEX NP a intégré la protection de l'environnement dans ses activités industrielles.

Un Système de Management de l'Environnement est en place et est certifié ISO 14001 depuis 2001.

2 – Résultats 2014

Par rapport aux objectifs fixés pour 2014, les plus significatifs sont explicités ci-dessous.

- Prévention du risque incendie

Notre risque environnemental majeur est l'incendie. Pour être prêt à réagir dans une situation urgence, l'ensemble du personnel est formé à intervenir sur un départ de feu avec, par exemple, un extincteur.

→ **51 personnes formées/recyclées dans cette formation appelée « Equipiers de 1^{ère} intervention incendie ». (+ 9 personnes prévues d'ici la fin de l'année)**

En cas d'incendie, l'évacuation doit se faire dans le bon ordre. En complément des formations définies à l'alinéa précédent, une partie du personnel est formée pour regrouper toutes les personnes présentes dans son service et les guider vers la sortie la plus proche, dans le calme, puis vers le lieu de rassemblement du personnel.

→ **5 personnes formées/recyclées dans cette formation appelée « Guide-Files/Serre-Files ». (+ 8 personnes prévues d'ici la fin de l'année)**

- Economies d'énergie – Réduire la consommation d'énergie des éclairages

Les technologies LED sont plus économes et plus durables que celles actuellement utilisées à vapeur de sodium.

→ **Remplacement progressif et systématique des éclairages traditionnels par des LED.**

- Repérage des écarts HSE sur le terrain

Chaque service est inspecté régulièrement pour y détecter les petits et les gros écarts en environnement et en santé-sécurité et consignés dans un nouveau document. Des actions en découlent pour les corriger.

→ **Création d'un document « Checklist de dépistage des risques environnement & santé/sécurité », tour des services et génération d'actions.**



V Lutte contre la corruption (Principes 10)

1 – Politique générale

Le Groupe SINTEX NP se conforme aux réglementations, y compris celles des lois anti-corruption, dans ses pays d'implantation.

2 – Mise en œuvre

Pour formaliser cet engagement, nous avons créé un Code Ethique du Groupe et une Charte Développement Durable Fournisseurs.

3 – Résultats 2014

Initialisation d'une démarche ISO 26000.



SINTEX NP supporte le GLOBAL COMPACT
Communication sur le Progrès 2014